

Sous-traitance en cascade et recours à des travailleurs sans-papiers à Chronopost

C'est ça votre "modèle social postal" M. Wahl ?

Le 13 mai, La Poste passait devant le tribunal correctionnel de Nanterre ■ C'est l'aboutissement de 6 ans de procédures suite au décès de Seydou Bagaga, un collègue employé par un sous-traitant de Coliposte, qui s'était noyé dans la Seine en tentant de récupérer un colis ■ La Poste comparaît pour prêt illicite de main-d'œuvre ■ Mais d'autres pratiques scandaleuses ont cours au sein du groupe La Poste ■ Ainsi, via un système de sous-traitance en cascade, Chronopost emploie des sans-papiers maintenus volontairement dans une situation précaire.

Dumping social interne

Loin d'être utilisé de manière exceptionnelle, par exemple dans le cadre d'un surcroît temporaire d'activité, ou encore pour assurer des activités n'entrant pas dans le champs de compétences des salarié-e-s de l'entreprise, le recours à la sous-traitance est érigé en système par La Poste, dans le secteur du colis.

Récemment interviewé par *Les Echos*, Philippe Wahl, PDG du groupe, assume tranquillement "la diversité des formes d'emploi". Mais, alors qu'il fait référence aux fonctionnaires, CDI, CDI intérimaires, autoentrepreneurs, etc., il oublie étrangement de mentionner les sous-traitants. Pourtant, à Coliposte par ex, 4 colis sur 5 sont distribués par la sous-traitance.

On comprend que, soucieux de préserver l'image d'une poste déjà bien écornée par la médiatisation de la souffrance eu travail, Wahl ne souhaite pas mettre en avant la mise en place d'un véritable dumping social interne. La bible des dirigeants, c'est le CUP, le "coût unitaire du paquet", qui doit être le plus bas possible. Pour cela il faut faire baisser le "coût" de la main d'œuvre. La sous-traitance est une véritable aubaine, puisque les salarié-e-s ne bénéficient pas des mêmes droits, ni des mêmes conditions de travail.

Du coup, tout les moyens sont bons, le prêt illicite de main d'œuvre comme le délit de marchandage, comme c'est le cas à Coliposte. C'est jusqu'aux plans de prévention, pourtant obligatoires, qui n'avaient pas été mis en place pour les sous-traitants. 146 infractions ont ainsi été notifiées dans un PV de l'inspection du travail adressé à la direction Colis Ile-de-France.

A Chronopost, l'utilisation cynique des travailleurs sans-papiers

Chronopost, quant à elle, fait appel, pour le tri et la maintenance, à des sociétés qui elles-mêmes utilisent des sociétés d'intérim... qu'elles ont le plus souvent créées. Une sous-traitance en cascade qui permet le cynisme le plus complet. Ainsi ces sociétés emploient des travailleurs sans-papiers, en veillant à ce que le turn-over soit le plus rapide possible. Ces travailleurs ne restent donc pas assez longtemps pour pouvoir être régularisés. Ils font face à un système bien organisé, qui vise à les maintenir dans une situation de fragilité, tout simplement pour leur faire accepter l'inacceptable, comme des horaires indignes par exemple. Cela, ça existe au sein d'un groupe qui est le 2^e plus grand employeur après l'Etat, et dont ce dernier est l'actionnaire principal !

La Poste doit prendre ses responsabilités

Des salariés organisés au sein du Collectif des Travailleurs Sans-Papiers de Vitry ont décidé de se révolter face à la situation qui leur est imposée. Sud PTT, avec d'autres, les soutient (voir le tract unitaire au verso). Nous revendiquons, avec eux, la réinternalisation de la sous-traitance et la fin de l'utilisation de l'intérim. Dans l'immédiat, nous exigeons que l'employeur véritable, c'est à dire le groupe La Poste, remplissent les documents pour leur régularisation. Nous exigeons également que La Poste prenne pleinement ses responsabilités, et embauche ces travailleurs en son sein.



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org



Des postiers sans-papiers : pourquoi ?

Sans-papiers: main d'œuvre précaire...

Nous sommes des dizaines de milliers de travailleurs « Sans-Papiers ». Sans droits, nous sommes obligés d'accepter n'importe quel travail, avec n'importe quel salaire. Nous servons de variable d'ajustement. Nous travaillons dans les secteurs qui ne peuvent pas délocaliser leur main d'œuvre. Nous sommes nettoyeurs, plongeurs dans les restaurants, manutentionnaires dans les chantiers du Grand Paris. Nous sommes éboueurs et nous sommes postiers.



La poste sous-traite en cascade

Eh oui, nous sommes aussi postiers ! La Poste ferait-elle partie de ces employeurs aux mains sales qui exploitent exprès la main-d'œuvre sans papiers ? Les directions diront que non. Non. Elles, elles se contentent de sous-traiter.

Elles sous-traitent à des sociétés qui gèrent les colis sur les lignes de roulement. Dans ses garages et ses plates-formes, la Poste et sa filiale Chronopost ont confié une partie du tri à des entreprises de manutention pour contourner l'organisation syndicale et intensifier le travail.

Ces sociétés s'appellent PARTNER, GLOBE EXPRESS, DERICHEBOURG, ARES... Ces entreprises elles-mêmes ne salarient généralement qu'une partie du personnel qui est sous leurs ordres. Nous travaillons pour elles, avec des missions d'intérim parfois de quelques jours. Généralement ces sociétés d'intérim ces sociétés émanent elles-mêmes des sociétés précédentes. Cela rajoute un niveau de sous-traitance qui rend encore plus difficile la défense de nos droits.

Le personnel travaille de 3 ou 4 heures jusqu'à 7h30 du matin.

Comment peut-on être régularisé ?

Il faut qu'un patron promette à l'État de nous embaucher à plein temps pour l'année à venir. Combien de salariés avec titre sont capables d'avoir une telle assurance ? Pas de régularisation sans la promesse d'embauche d'un employeur, sur document administratif CERFA.

L'État, en conditionnant la présentation d'un CERFA pour nous régulariser, nous met ainsi entre les pattes sales des patrons qui souhaitent nous maintenir sans titre pour mieux nous exploiter.

En bout de chaîne : des salariés sans-papiers

Qui peut accepter de tels horaires en temps partiel imposé ? Évidemment, des travailleurs sans-papiers. Les sociétés d'intérim le savent. Elles regardent vaguement le titre de séjour qu'on leur présente, qui est en fait celui d'un parent ou d'un ami, et nous voilà sur les postes de tri à scanner les colis.

Parmi les Sans-papiers, elles préfèrent ceux qui sont depuis peu en France, ne savent pas s'exprimer en français et ne risquent pas de revendiquer des droits. Elles nous renvoient au bout de quelques mois pour avoir toujours du personnel neuf et docile.

Il faut que ça change. Tant que de la main-d'œuvre sans titre existera, des entreprises existeront pour la surexploiter et tirer les conditions de salaires et de travail de tout le monde vers le bas. Avec ou sans titres, battons-nous donc tous ensemble pour la **régularisation globale de tous les sans-papiers** !

Tant que ce système de sous-traitance en cascade existera, tant qu'existeront les prêts de main-d'œuvre et l'intérim, les droits de tous les salariés pourront être bafoués. **Exigeons la réinternalisation à la Poste de toute la sous-traitance, de toutes les filiales et la suppression de l'intérim. Et en attendant, il faut que la Poste ou ses sous-traitants nous remplissent les documents de régularisation.**

Travailleurs sans-papiers, organisons-nous avec les collectifs et les syndicats!



06 29 82 52 96



01 44 62 12 00



01 43 77 06 42



09 87 53 87 56



06 74 17 60 34